MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail

LE MINISTRE

16 7 6, /MINEEF/CAB-00/DI

Abidjan, le

2 7 SEP. 2006

A

Son Excellence Monsleur M. Villu Reijan Ministre de l'Environnement de la République de l'Estonie

FAX 00

Objet : Arraisonnement du bateau PROBO KOALA

Monsieur le Ministre,

Le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts présente ses compliments au Gouvernement de la République de l'Estonie et a l'honneur de porter à sa bienveillante connaissance que depuis le 19 août 2006, la Côte d'Ivoire est victime d'un trafic illicite de déchets dangereux au sens de l'article 9 de la Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, imputable au navire PROBO KOALA, battant pavillon panaméen ayant transité par le Port Autonome d'Abidjan.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire serait très heureux que le Gouvernement de l'Estonie accepte de bien vouloir ordonner la détention du bateau PROBO KOALA pour nécessité d'enquête et voudrait compter sur la diligente sollicitude de votre pays pour toutes les dispositions qu'il vous plaira de prendre, pour maintenir ce bateau au Port de Paldiski.

Je voudrais enfin porter à votre connaissance que la procédure par voie diplomatique est en cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.